

### Décision Finale

---

**BOD/2020/07-01—Proposition de révision du financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation du Rwanda :** le Conseil d'administration,

1. se réfère à l'allocation qu'il a approuvée au titre d'un financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation du Rwanda, pour un montant de 30 800 000 dollars, avec le Département britannique de développement international (DFID) comme agent partenaire, conformément à la décision BOD/2020/03-01 ;
2. approuve les propositions de révision de l'ESPIG du Rwanda exposées dans les notifications de révision figurant aux annexes A et B du document BOD/2020/03-01, y compris le changement d'agent partenaire, dont la fonction n'est plus confiée au DFID mais à l'UNICEF, et le report de la date de démarrage au 2 juillet 2020 ;
3. réduit l'allocation au DFID de 30 800 000 dollars, soit les fonds non engagés au titre de l'allocation initiale, et approuve un montant équivalent, à hauteur de 30 800 000 dollars, avec l'UNICEF comme agent partenaire, ainsi qu'une somme supplémentaire de 2 156 000 dollars au titre de la commission de l'agent partenaire.